

Mise à jour aides entreprises au 17/04/2020

1-L'URSSAF, la DIRECCTE et la DRFIP organisent un webinaire (conférence en ligne)

le **lundi 20 avril de 13h à 14h** afin de répondre aux différentes questions que se posent les entreprises dans le cadre de la crise liée au COVID 19.

Voici le lien pour s'inscrire :

<https://webikeo.fr/landing/covid-19-repondre-aux-questions-des-usagers-du-service-public-de-rhone-alpes/3010>

2- Fonds de solidarité co-financé par l'Etat et la Région AURA

A destination des petites entreprises et des indépendants qui sont sous le coup d'une fermeture administrative de leur établissement.

Pour mémoire cette aide peut atteindre 1500 €

Pour le mois de mars, les conditions étaient : une perte de chiffre d'affaires ≥ 50 % pour mars 2020 par rapport au mois de mars 2019 ;

Pour le mois d'avril, les conditions évoluent : une perte de chiffre d'affaires ≥ 50 % pour avril 2020 par rapport au mois d'avril 2019 ou à celui du chiffre d'affaire moyen mensuel sur l'année 2019.

Enfin, certaines catégories non-éligibles à ce fonds, le sont désormais, il s'agit des agriculteurs membres d'un groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC), les artistes-auteurs, et les entreprises en redressement judiciaire ou en procédure de sauvegarde.

3- Aide complémentaire au fonds de solidarité

Les entreprises en grande difficulté pourront solliciter, un soutien complémentaire compris entre 2 000 à 5 000 euros. Les conditions d'attribution dépendent de la taille et de la situation financière de chaque entreprise.

Dossier instruit au niveau régional.

4- Aide mesures protection dans les locaux

Les commerces qui ont pu rester ouverts et qui ont investis dans des équipements de protection dans leurs locaux (ex protection comptoir en plexiglas) pourront prétendre à une aide rétroactive pouvant aller jusqu'à 500 euros

5- Prêt de trésorerie garanti par l'Etat pour maintenir l'activité et l'emploi par Bpifrance

→ Issu d'un partenariat entre la Région AURA, la BPI et tout le réseau bancaire, il concerne les indépendants, micro-entreprise, entreprises <1 an. Prêt de 0 à 1% pour 20 à 50 000 € pour une durée de 7 ans dont deux ans en différé

6- Prêt artisans-commerçants Région Auvergne Rhone-Alpes avec Banque Populaire et Chambres de Métiers et de l'Artisanat

Initié par la Région pour doubler l'aide en trésorerie apportée par le prêt mis en place par la Banque Populaire et les Chambres de Métiers et de l'Artisanat. Prêt à 0% pour 3 000 à 20 000 sur une durée de 5 ans dont un an en différé.

7-Contacts organismes référents selon les secteurs d'activité

- 1- Contact Drôme Covid-19 pour les commerçants et société de services → covid19@drome.cci.fr
- 2- Contact Drôme Covid-19 pour les artisans → coronavirus@cma-drome.fr
- 3- Contact Drôme Covid-19 pour les agriculteurs → **04 27 24 07 43** (du lundi au vendredi de 9h à 12h)